

Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe
DSC Adjoint / DS IDF
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest
DS Progiels

Local CFTC Mozart ☎ 01 41 06 55 13

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32)
Bertrand de BEAULIEU (06 50 46 47 60)
Mohamed BENELMABROUK (06 12 28 16 12)
Edward PUJAR (06 51 00 55 69)
Pascale DEKESS (06 04 50 86 19)
Maxime RINNA (06 48 15 14 11)
Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16)
Caroline SABATIER (06 15 33 73 23)
Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41)
Adrian JACKSON (05 59 69 96 96)

michel.legouvello@gmail.com
bdebeaulieu@free.fr
mbenelmabrouk@yahoo.fr
epujar@club-internet.fr
dekessp@yahoo.com
Maxime.rinna@gmail.com
denis.francois@gfi.fr
caroline.sabatier@gfi.fr
nicolas.quillon@gfi.fr
adrian.jackson@laposte.net

Site :

<http://cftc-gfi.fr>

Mai 2020



Chapeau bas !



La CFTC entend tirer son chapeau à tous ceux qui ont assuré la continuité de leur activité dans la difficile période que nous connaissons. Nous pensons tout d'abord au personnel médical qui a œuvré avec un dévouement hors du commun pour assurer la prise en charge de tous les patients dans des circonstances très délicates (manque de moyens et d'effectifs).

Nous pensons à toutes les professions qui assurent la fourniture des besoins de première nécessité (nourriture, livraison, transports...) et qui ont dû exercer leur métier dans des conditions rendues particulièrement pénibles en raison du confinement et des dangers sanitaires.

Nous pensons aussi aux salariés de Gfi qui poursuivent leur activité dans des contextes souvent tendus : Qu'il s'agisse de ceux qui ont dû continuer à se déplacer sur site en faisant face à la conjoncture ou de ceux qui ont dû s'adapter au télétravail en un temps record même si leur environnement personnel ne le permettait pas. Nous n'oublions pas les salariés dont la mission a pris fin du jour au lendemain et qui se sont retrouvés bien malgré eux en activité partielle.

La CFTC n'aura qu'un seul mot : « MERCI » à l'attention de toutes celles et ceux qui ont assuré leur mission ou qui ont fait face avec courage et abnégation aux difficiles évènements que nous subissons !

Indécent !

Le gouvernement a appelé les entreprises qui font appel au soutien financier de l'état à faire preuve d'exemplarité en diminuant de 25% la « rémunération globale » de leurs dirigeants. De nombreuses entreprises ont déjà répondu positivement à cet appel par des actes concrets (annulation de dividendes, baisse de la rémunération des mandataires sociaux, suspension de la distribution d'actions gratuites...) tandis que d'autres ont annoncé qu'elles renonçaient aux aides publiques.

Gfi ayant sollicité l'aide publique par différents canaux (recours à l'activité partielle, demande de report de l'échéance de mars pour les cotisations URSSAF), nous aurions pu penser que notre Président Directeur Général montrerait l'exemple et serait le premier à solliciter une baisse de sa rémunération globale. Et bien non ! Il n'en est rien !



Lors de la dernière assemblée générale, il a été voté :

- La réévaluation du montant de l'honoraire fixe de 860 000 € pour le porter à 1 000 000 €.
- Le versement d'un complément d'honoraire exceptionnel d'un montant de 2 000 000 €.

Pour la CFTC, il n'y a qu'un seul mot : INDECENT !

L'activité partielle chez Gfi

Début avril, les 8 Comités Sociaux et Economiques (CSE) de l'UES Gfi Informatique ont rendu un avis favorable concernant la mise en place de l'activité partielle au sein de l'UES. Cet avis était motivé notamment en raison de **la prise en charge par Gfi de la totalité du salaire net jusqu'au 31 mai**. Si l'activité partielle devait se poursuivre au-delà de cette période, les CSE seraient à nouveau convoqués pour rendre un nouvel avis.

Environ 40 sites sont concernés sur l'ensemble du territoire national. Gfi a donc formulé une demande d'activité partielle auprès de la DIRECCTE pour chacun des établissements concernés. La DIRECCTE n'ayant pas répondu aux différentes demandes dans le délai imparti de 48 heures, ces dernières ont donc été validées par défaut.

En conséquence, à ce jour, plus de 2 000 salariés sont impactés dans le groupe par le dispositif d'activité partielle.

Important :

Durant l'activité partielle, le contrat de travail est suspendu, cela veut dire que votre employeur ne doit vous remettre aucune tâche à effectuer et ne peut pas vous demander à être sur le lieu de travail : vous n'êtes plus à sa disposition. *Le maintien de l'activité d'un salarié en période chômée est constitutif d'une fraude.* L'employeur peut vous proposer de suivre une formation mais ne peut pas vous l'imposer, notamment si celle-ci ne correspond pas à vos aspirations ou à vos besoins.

Outre le **maintien du salaire net**, vous continuez d'acquérir vos **droits aux congés et RTT**, votre **prime de vacances / 13ème mois** est maintenue, vos **droits à la mutuelle** restent inchangés et votre **ticket restaurant** est maintenu pour toute demi-journée travaillée.

Abonnement transport : N'oubliez pas ...

La présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, a annoncé que le mois **d'avril** et le début de **mai** seraient **remboursés**, mais pas le mois de mars. Ceux qui ont un **abonnement annuel** devront faire une **démarche** début mai **pour se faire rembourser les 100 €**. *Gfi ne peut pas vous en réclamer le remboursement.*

TCL : Transports en Commun Lyonnais

Pour mars : Les abonnés en prélèvement automatique mensuel ont été remboursés automatiquement par virement bancaire. Les abonnés ayant acheté leur abonnement mensuel de mars en agence, sur e-Técély, sur distributeur ou dans les points service et n'ayant pas fait de demande de remboursement avant le 20 avril peuvent faire la démarche sur le formulaire de contact client jusqu'au 30 avril.

Pour d'avril : Les abonnés en prélèvement automatique mensuel n'ont aucune formalité à accomplir, aucun prélèvement n'a été effectué. Les abonnés ayant acheté leur **abonnement mensuel d'avril** sur **distributeur** ou **dans les points service** peuvent demander le remboursement ici jusqu'au **15 mai**. Ils seront remboursés par virement bancaire.

Pour mai : Les abonnés en **prélèvement automatique mensuel** seront prélevés début mai à hauteur de 50% du prix de l'abonnement (aucune formalité à accomplir). Les abonnés ayant acheté leur abonnement mensuel de mai sur **distributeur** ou dans **les points service** ou **sur e-Técély** **avant le 22/04** peuvent demander le remboursement jusqu'au 15 mai. Ils seront remboursés par virement bancaire (ceux ayant acheté leur abonnement après le 22/04 n'ont aucune formalité à accomplir, le prix de l'abonnement est à 50% de sa valeur).

Tous les formulaires sont disponibles sur :

<https://www.tcl.fr/modalites-de-remboursements-des-abonnements>



Commission paritaire

Michel le GOUVELLO (DSC)
Bertrand de BEAULIEU (IDF / DSC Adjoint)
Mohamed BENELMABROUK (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes)
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)
Adrian JACKSON (Progiciels)
Mathieu GOUGEON (Gfi SIS)
Mado KAMANO AJAVON (Gfi BT)

Commission Mutuelle / Prévoyance

Bertrand de BEAULIEU (RS)

Commission Logement

Pascale DEKESS
Syldia ARGENTIN
Naïma BELJELTI
Michel le GOUVELLO

Commission Handicap

Maxime RINNA
Caroline SABATIER

Commission Egalité Professionnelle

Sabiha MICALLEFF
Pascale DEKESS

Commission Formation

Sabiha MICALLEFF
Bertrand de BEAULIEU

Commission Economique

Bertrand de BEAULIEU

Commission SSCT Central

Pascale DEKESS
Michel le GOUVELLO (RS)

Commission ARTT

Denis FRANCOIS
Michel le GOUVELLO (RS)

Membre au Conseil de surveillance du FCPE Gfi Expansion

Syldia ARGENTIN

Représentant du CSE Central à l'Assemblée Générale de Gfi

Bertrand de BEAULIEU

Commission Participation

Bertrand de BEAULIEU
Michel le GOUVELLO (RS)

SYNDIQUEZ-VOUS à la CFTC !!!

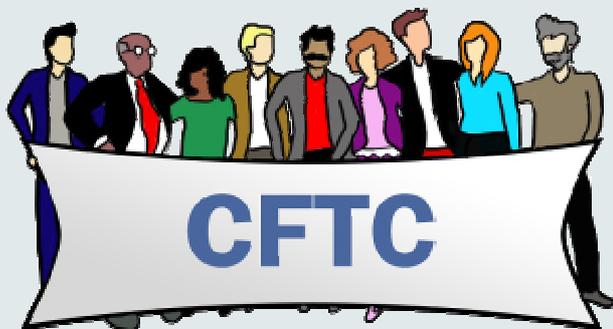
N'oubliez pas vos acquis sociaux

Restons en contact !

En l'espace de quelques semaines, la situation économique s'est fortement dégradée au sein de Gfi avec l'arrêt brutal de nombreux contrats et les salariés en ont subi directement les conséquences. Dans le meilleur des cas, certains d'entre nous ont pu poursuivre leur mission en télétravail, tandis que d'autres ont été condamnés à l'intercontrat à domicile ou à l'activité partielle.

Le contrecoup de ce confinement aura incontestablement de nombreuses répercussions sur les salariés qui éprouvent une très forte inquiétude, tant pour leur santé que pour la poursuite de leur activité.

Pendant cette période de confinement, vos élus **CFTC** continuent leurs missions au travers des CSE et des Commissions Centrales telles que la Commission Logement, où les dossiers location ou prêts sont traités et analysés lors des réunions mensuelles, et la CSSCT Centrale qui se réunit toutes les semaines pour faire un point sur la situation et les évolutions avec la direction.



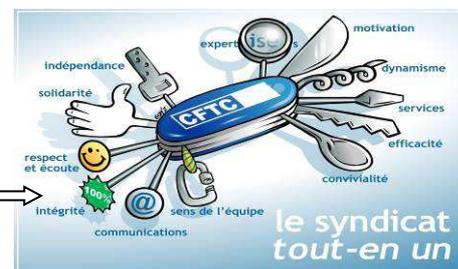
Si vous avez des doutes sur vos droits (rémunération, congés, RTT, formation, garde d'enfants...) ou vos formalités à accomplir (CRA, arrêt de travail...), **n'hésitez à contacter vos représentants CFTC** qui vous renseigneront en fonction de votre situation. Compte-tenu de la diversité des contextes et de l'environnement législatif fluctuant, ne restez pas isolé en ces temps difficiles.

Faites-vous accompagner par la CFTC !

La CFTC GFI : C'est une équipe !

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent.

- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Gfi (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord & Progiels) et hors UES chez Gfi Entreprise Solutions & Gfi Business Transformation.
- Présente dans toutes les instances du personnel. CSE (Ex CE, DP, CHSCT), Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



Comment nous rejoindre !

Pour cela, plusieurs moyens :

- * En vous adressant à vos représentants CFTC
- * En nous retournant ce bulletin d'adhésion

Nous trouverons toujours une solution !

POURQUOI ADHERER A LA CFTC ?

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse.
Venez rejoindre l'équipe CFTC de GFI !!!

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC GFI Informatique, Bureau A-805, 8^{ème} étage, Immeuble Christophe Colomb - 2 rue Mozart, 92110 Clichy

Nom Prénom :

Qualification :

Adresse :

Tél fixe ou/et portable :

Adresse mail perso :

Société :

Etablissement de rattachement :